

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

N° des délibérations	Objet des délibérations
2024-83	CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE FOYER RURAL CULTUREL ET SOCIAL « JACQUES PELLETIER » - APPROUVEE
2024-84	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS SCOLAIRES ET LEURS EQUIPEMENTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL SCOLAIRE BRAINOIS - APPROUVEE
2024-85	LOCATION DE TERRES – APPROUVEE
2024-86	BONS DE NOEL - APPROUVEE
2024-87	EXTENSION DU MUR D'ESCALADE A LA SALLE DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL - APPROUVEE
2024-88	EXTENSION DU MUR D'ESCALADE A LA SALLE DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE - APPROUVEE
2024-89	TRAVAUX DE REHABILITATION THERMIQUE A L'ECOLE MATERNELLE (2 SALLES DE CLASSES, HALL D'ACCUEIL ET SALLE DE MOTRICITE) – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL - APPROUVEE
2024-90	TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOGEMENT POUR ACCUEILLIR DES STAGIAIRES EN MEDECINE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL - APPROUVEE
2024-91	MODIFICATIONS DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - (ANNEXE 1) - APPROUVEE
2024-92	CONTRAT DE COMMANDE D'UNE ŒUVRE D'ART POUR LA FUTURE MAIRIE - APPROUVEE
2024-93	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DU CLOS-COUVERT DU CHŒUR, DES CHAPELLES, DE LA NEF ET DES VESTIGES DES PREMIERES TRAVEES DE LA NEF DE LA COLLEGIALE SAINT-YVED DE BRAINE - APPROUVEE
2024-94	SERVICE EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024 - APPROUVEE
2024-95	COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2024 - APPROUVEE
Décisions	
	N°2024/26 du 19 novembre 2024
	N°2024/27 du 19 novembre 2024

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE FOYER RURAL CULTUREL ET SOCIAL « JACQUES PELLETIER »
N° de délibération : 2024-83

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 8 février 2021, la Commune et le Foyer Rural ont signé une convention d'objectifs et de moyens fixant ainsi les conditions de versement des subventions par la Commune et permettant au Foyer Rural de s'engager à mettre en œuvre des actions en cohérence avec les orientations communales, permettant de développer les services à la population.

Le Maire précise que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2024 et propose au Conseil Municipal de la reconduire pour 2025-2028.

Le Maire rappelle les principaux points de la convention :

- **Volet 1 : Aspect financier**
- Préambule.
- Objet de la convention.
- Durée de la convention.
- Subvention exceptionnelle.
- Conditions de détermination de la contribution financière.
- Modalités de versement de la contribution financière.
- Justificatifs.
- Autres engagements.
- Sanctions.
- Evaluation.
- Contrôle de la Commune.
- Condition de renouvellement de la convention.
- Avenant.
- Résiliation de la convention.
- Recours.

- **Volet 2 : Objectifs et moyens entre la Mairie de BRAINE et le Foyer Rural**

- Objectifs communs.
- Moyens à mettre en œuvre.
- Evaluation et suivi.
- Engagements communs pour la protection de l'environnement.
- Conclusion.

- **Volet 3 : Mise à disposition des locaux**

- Préambule.
- Engagements de la Commune.
- Engagements de l'Association.
- Commission « Travaux ».
- Validité de la convention.
- Annexe 1 : Plan des locaux.
- Annexe 2 : Inventaire du mobilier.

- **Volet 4 : Liens entre la Commune de BRAINE et le Foyer Rural**

- Annexe 3 : Synthèse du projet social du Foyer Rural.

Le Maire propose de signer cette convention avec le Foyer Rural « Jacques PELLETIER ».

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.**

Absentes non excusées : **Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représenté : **Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS SCOLAIRES ET LEURS EQUIPEMENTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL SCOLAIRE BRAINOIS
N° de délibération : 2024-84

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence « scolaire » a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Accueil Scolaire Brainois par arrêté préfectoral n° 2024-307 en date du 31 juillet 2024 portant modification des statuts de ce syndicat.

Considérant qu'il appartient à la Commune de BRAINE de mettre à disposition les biens immobiliers scolaires et leurs équipements, le Maire propose de conclure une convention de mise à disposition de ces bâtiments scolaires et leurs équipements.

Le Maire donne lecture de la convention réglant les conditions de mises à disposition.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette convention, et d'autoriser son Maire à la signer.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

 Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.**

Absentes non excusées : **Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représenté : **Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : LOCATION DE TERRES
N° de délibération : 2024-85

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 5 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la location à Monsieur Frédéric HENNART de quinze parcelles d'une surface totale de 15 ha 69 a 47.

Le Maire propose de relouer ces terres pour neuf ans à compter du 11 novembre 2022.

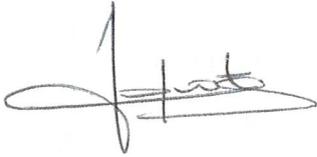
Lieudit	N°	Surface en m ²
La Broche à Rot	A121	10 284
La Prairie des Waillons	C614	13 938
La Prairie des Waillons	C970	4 069
Entre le Canal et le Chemin des Waillons	C429	6 966
Entre le Canal et le Chemin des Waillons	C422	4 190
Entre le Canal et le Chemin des Waillons	C423	8 516
Entre le Canal et le Chemin des Waillons	C428	2 628
La Grevière des Waillons	C558	8 461
La Grevière des Waillons	C996	28 730
La Prairie des Waillons	C699	400
La Prairie des Waillons	C692	400
Le Champ Lepêtre	ZB59	310
La Prairie des Waillons	C591	61 349
La Grevière des Waillons	C1052	3 430
Sous la Sablonnière	C455	3 276
TOTAL		156 947

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

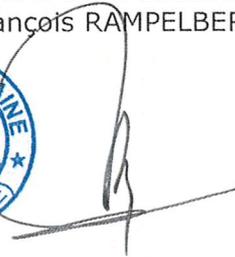
- De louer à Monsieur Frédéric HENNART les 15 parcelles précitées pour une surface totale de 15 ha 69 a 47 pour la période allant du 11 novembre 2022 au 10 novembre 2031 à raison d'une location de 1 730,86 euros, indice départemental des fermages de référence 2022 : 110,26
- D'autoriser le Maire à signer le bail.

La recette annuelle sera inscrite à l'article 75813 du budget.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.**

Absentes non excusées : **Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représenté : **Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : BONS DE NOEL
N° de délibération : 2024-86

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- La Commune de BRAINE organise chaque année l'Arbre de Noël des agents municipaux de la Commune de BRAINE.
- Par délibération en date du 27 octobre 2020, le Conseil Municipal a adopté le principe de la délivrance des bons de Noël d'une valeur de 50,00 euros.

Le Maire précise qu'afin de permettre aux enfants de bénéficier à cette occasion d'un cadeau adapté à leur souhait, le Conseil Municipal doit délibérer sur les modalités de mise à disposition des bons.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le principe de la délivrance d'un bon de Noël d'une valeur de 55,00 euros pour l'Arbre de Noël :
 - Par enfant âgé de 11 à 16 ans dans l'année, dont au moins un des parents est employé (stagiaire et titulaire) de la Commune de BRAINE ;
 - Par enfant âgé de 11 à 16 ans dans l'année, dont au moins un des parents est employé (non titulaire) de la Commune de BRAINE.

- D'autoriser le Maire à effectuer les dépenses ainsi prévues, la liste des bons délivrés sera jointe au mandat.
- D'imputer la dépense à l'article 6232.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.**

Absentes non excusées : **Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représenté : **Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : EXTENSION DU MUR D'ESCALADE A LA SALLE DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL
N° de délibération : 2024-87

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que compte-tenu des contraintes budgétaires pour l'année 2024, le projet de l'extension du mur d'escalade à la salle de sports a été reporté pour l'année 2025.

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 35 et 55 % pour l'extension du mur d'escalade, le montant s'élevant à 38 090,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
Assiette subventionnable : 38 090,00 euros HT
Subvention : 55 % soit 20 949,50 euros
- Subvention de la Région Hauts de France
Assiette subventionnable : 38 090,00 euros HT
Subvention : 25 % soit 9 522,50 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 7 618,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 20 949,50 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 10 décembre 2024

François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : EXTENSION DU MUR D'ESCALADE A LA SALLE DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

N° de délibération : 2024-88

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que compte-tenu des contraintes budgétaires pour l'année 2024, le projet de l'extension du mur d'escalade à la salle de sports a été reporté pour l'année 2025.

Le Maire précise qu'il peut obtenir de la Région Hauts-de-France une subvention pour l'extension du mur d'escalade, le montant s'élevant à 38 090,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de la Région Hauts de France
Assiette subventionnable : 38 090,00 euros HT
Subvention : 25 % soit 9 522,50 euros
- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
Assiette subventionnable : 38 090,00 euros HT
Subvention : 55 % soit 20 949,50 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 7 618,00 euros.

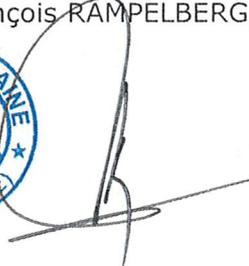
Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 9 522,50 euros auprès de la Région Hauts-de-France.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX DE REHABILITATION THERMIQUE A L'ECOLE MATERNELLE (2 SALLES DE CLASSES, HALL D'ACCUEIL ET SALLE DE MOTRICITE) – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL

N° de délibération : 2024-89

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que des travaux de réhabilitation thermique à l'école maternelle sont nécessaires pour deux salles de classes, le hall d'accueil et la salle de motricité à l'école maternelle.

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 35 et 55 % pour ces travaux de réhabilitation thermique, le montant s'élevant à 23 018,00 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
Assiette subventionnable : 23 018,00 euros HT
Subvention : 55 % soit 12 660,00 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 10 358,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 12 660,00 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.**

Absentes non excusées : **Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représenté : **Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOGEMENT POUR ACCUEILLIR DES STAGIAIRES EN MEDECINE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL

N° de délibération : 2024-90

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée que des travaux de rénovation du logement situé Rue Saint Yved au 1^{er} étage sont nécessaires pour accueillir des stagiaires en médecine afin d'éviter la désertification des médecins au sein de la Commune.

Le Maire précise qu'il peut obtenir des services de l'Etat au titre de la DETR/DSIL une subvention comprise entre 35 et 55 % pour ces travaux de rénovation, le montant s'élevant à 68 729,88 euros HT.

Le Maire précise le plan de financement prévu, en HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
Assiette subventionnable : 68 729,88 euros HT
Subvention : 55 % soit 37 801,00 euros
- Autofinancement de la Commune sur le montant HT : 30 929,00 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 37 801,00 euros auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.
- De s'engager à financer la part non subventionnée.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPENBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.**

Absents excusés : **Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.**

Absentes non excusées : **Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.**

Représenté : **Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.**

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATIONS DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - (ANNEXE 1)

N° de délibération : 2024-91

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil Municipal a adopté la mise en place du RIFSEEP. Puis par délibération en date du 24 septembre 2024, il indique que seuls les montants annuels individuels avaient été modifiés.

Il informe l'Assemblée que la promotion interne d'un agent en catégorie A pour le grade « d'Attaché » a été acceptée. L'agent a donc été nommé au 1^{er} juillet 2024. A compter de cette date, il intègre donc le cadre d'emploi des attachés en Catégorie A. Ce cadre d'emploi n'existant pas dans les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP actuel (Annexe 1), le Maire propose de créer ce cadre d'emploi à compter du 1^{er} juillet 2024 en fixant les montants individuels et de supprimer du RIFSEEP la catégorie B pour le grade des Rédacteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ajouter au cadre d'emplois concernés du RIFSEEP (Annexe 1), le cadre d'emploi des Attachés Catégorie A – Groupe 1 : Direction de services, à compter du 1^{er} juillet 2024 et de supprimer du RIFSEEP la catégorie B pour le grade des Rédacteurs.

- De fixer les montants annuels individuels du RIFSEEP (Annexe 1) de cadre d'emplois des Attachés à compter du 1^{er} juillet 2024.
- D'inscrire les crédits correspondants qui seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire



**VILLE DE BRAINE
 CADRES D'EMPLOIS CONCERNES**

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES Catégorie A		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé			
Groupe 1	Direction ou responsable de services	42 600	28 700	9 900	6 050	15 950

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS Catégorie B		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé			
Groupe 1	Direction ou responsable de services	22 340	16 440	5 300	2 800	8 100

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE et DES ADJOINTS TECHNIQUES Catégorie C		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé			
Groupe 1	Responsable d'un service ou adjoint	12 600	8 350	3 500	2 800	6 300
Groupe 2	Agent d'exécution (non compris dans le groupe 1)	12 000	7 950	1 300	1 300	2 200

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS Catégorie C		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé			
Groupe 1	Adjoint(e) au responsable de services	12 000	7 950	2 900	2 100	5 000
Groupe 2	Agent d'exécution (non compris dans le groupe 1)	12 000	7 950	6 800	2 100	5 000

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES Catégorie C		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé			
Groupe 1	Responsable d'un service ou adjoint	12 600	8 350	1 200	1 200	2 400

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DU PATRIMOINE Catégorie C		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CIA (pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel CIA maximum fixé par l'assemblée délibérante	Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante
		Non logé	Logé	Non logé	Non logé	Non logé
Groupe 2	Agent d'exécution (non compris dans le groupe 1)	12 000	7 950	1 100	1 100	2 200

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONTRAT DE COMMANDE D'UNE ŒUVRE D'ART POUR LA FUTURE MAIRIE

N° de délibération : 2024-92

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Dans le cadre de l'aménagement de la future mairie, le Conseil Municipal, lors de la réunion « toutes commissions » du mardi 26 novembre 2024, a décidé de passer commande d'une œuvre d'art pour marquer ce moment important pour la commune.

Il a souhaité, en outre, que cette œuvre soit réalisée par un artiste du territoire. Par conséquent, la commande sera passée au profit de Monsieur Jean-Marc BRUNET, artiste peintre, domicilié à Chassemy.

Le montant de la commande s'élève à 30 000 euros.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du contrat de commande de cette œuvre d'art.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer ce contrat de commande de cette œuvre d'art.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPENBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DU CLOS-COUVERT DU CHŒUR, DES CHAPELLES, DE LA NEF ET DES VESTIGES DES PREMIERES TRAVES DE LA NEF DE LA COLLEGIALE SAINT-YVED DE BRAINE

N° de délibération : 2024-93

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour retenir une maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Yved de BRAINE pour la phase 2. Deux propositions financières ont été adressées à la Commune de BRAINE, dont celle de Madame Maël de QUELEN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Il informe l'Assemblée que la proposition financière de Madame Maël de QUELEN s'élève à 99 600,00 euros HT et qu'elle a été validée par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir la proposition financière de maîtrise d'œuvre de Madame Maël de QUELEN.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition financière de Madame Maël de QUELEN, Architecte en Chef des Monuments Historiques pour un montant de 99 600,00 euros HT.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette mission de maîtrise d'œuvre.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPENBERG, Maire



République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SERVICE EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024
N° de délibération : 2024-94

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Suite à une erreur matérielle concernant le montant du remboursement de la TVA en 2023 en recettes de la section de fonctionnement, il convient d'ajuster des crédits en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes.

Suite à une erreur matérielle concernant le montant des amortissements lors de la confection du budget primitif, il convient d'ajuster des crédits en dépenses de la section de fonctionnement et en recettes de la section d'investissement, en opérations d'ordre.

Suite au transfert de l'étude concernant le renouvellement du contrat d'affermage et de l'étude interconnexion, il convient d'ajuster des crédits en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Afin d'équilibrer les opérations en section de fonctionnement, il convient de réduire en dépenses à l'article 023 (virement à la section d'investissement) un montant de 439,00 euros et en section d'investissement, il convient de réduire en recettes à l'article 021 (virement de la section d'investissement) un montant de 439,00 euros.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE			
BUDGET SERVICE EAU			
DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
673	+ 51 467,00	70111	+ 51 467,00
6811-042	+ 439,00		
023	- 439,00		
	-----		-----
	51 467,00		51 467,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2158-041	+ 57 948,00	2031-041	+ 57 948,00
		28158-040	+ 439,00
		021	- 439,00
	-----		-----
	+ 57 948,00		+ 57 948,000

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n° 2/2024 du budget SERVICE EAU telle que présentée.

Le secrétaire de séance,
 Jacky IGNATE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Affiché le 10 décembre 2024
 François RAMPELBERG, Maire





République Française

 Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Braine

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPENBERG**, Maire.

Présents : François RAMPENBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absents excusés : Patrick PETITJEAN, Céline NAUDIN.

Absentes non excusées : Martine TORLET, Marie-Thérèse GIRARD.

Représenté : Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Monsieur Jacky IGNATE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2024

N° de délibération : 2024-95

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient d'ajuster des crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE			
BUDGET GENERAL			
DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
60612	+ 43 000,00	6459	+ 2 000,00
6558	- 13 000,00	7485	+ 5 000,00
65888	- 30 000,00	75888	+ 2 550,00
66111	+ 5 200,00	773	+ 10 700,00
673	+ 50,00		
023	+ 15 000,00		

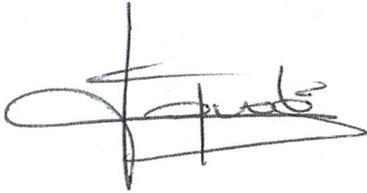
	+ 20 250,00		+ 20 250,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
203/66-24	+ 2 125,00	021	+ 15 000,00
231/43	+ 7 095,00		
231/48-18	+ 10 000,00		
231/52-19	+ 15 000,00		
231/64-22	- 50 000,00		
231/69-24	+ 30 000,00		
231/71-24	+ 780,00		

	+ 15 000,00		+15 000,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n°3/2024 du budget général de la Commune telle que présentée.

Le secrétaire de séance,
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 décembre 2024
François RAMPELBERG, Maire

